

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46^e année – N° 16 – Vendredi 3 mai 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 29 mai 2024, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e
3. Election d'un-e remplaçant-e de la commission des affaires extérieures et de la formation
4. Election d'un membre, éventuellement d'un-e remplaçant-e, de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier
5. Promesse solennelle d'un juge assesseur au Tribunal des mineurs
6. Questions orales
7. Election de deux juges suppléant-e-s au Tribunal cantonal
8. Election d'un-e juge suppléant-e au Tribunal de première instance

Présidence du Gouvernement

9. Motion N° 1490
Agir pour Bellelay en concertation avec le canton de Berne. Pierre-André Comte (PS)
10. Motion N° 1492
Sale, c'est pas proprement français. Raoul Jaeggi (PVL)
11. Interpellation N° 1018
Menaces sur la presse. Pierre-André Comte (PS)
12. Question écrite N° 3602
Svizra27 – En a-t-on les moyens? Jelica Aubry-Janketic (PS)

Département de l'économie et de la santé

13. Postulat N° 464
Autorisons l'âne pour protéger les troupeaux ovins et caprins. Francine Stettler (UDC)

14. Postulat N° 465
Domiciliation d'entreprises et espaces de travail partagés: montons à bord! Alain Beuret (PVL)
15. Question écrite N° 3591
Mais pourquoi les CFF louent nos gares à Coca-Cola? Baptiste Laville (VERTE-S)
16. Question écrite N° 3597
Effets Indésirables: point de situation dans le Jura? Sophie Guenot (PCSI)
17. Question écrite N° 3599
Défis technologiques, démographiques et environnementaux: quelle politique de l'emploi dans le canton du Jura? Lisa Raval (PS)
18. Question écrite N° 3607
Prise en charge des personnes handicapées en cas d'accident, des précisions. Yann Rufer (PLR)

Département de la formation, de la culture et des sports

19. Interpellation N° 1019
Quel avenir pour la formation postobligatoire à Moutier? Raphaël Ciochi (PS)
20. Question écrite N° 3593
Le Service de l'enseignement doit-il faire du travail social? Katia Lehmann (PS)
21. Question écrite N° 3609
Pensum horaire au secondaire 2: rumeurs ou réflexion? Christophe Schaffter (CS-POP)

Département de l'environnement

22. Motion N° 1487
Collecte de plastique: du déchet au recyclage! Philippe Bassin (VERTE-S)
23. Motion N° 1489
Plus-value à taxer, et vite! François Monin (Le Centre)
24. Motion N° 1491
Prochain arrêt, patinoire! Gauthier Corbat (Le Centre)
25. Question écrite N° 3594
91 % des arrêts de transports publics jurassiens pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, quid? Leïla Hanini (PS)
26. Question écrite N° 3596
Détection de phtalates interdits: quelle suite le Gouvernement va-t-il donner? Jude Schindelholz (PS)

27. Question écrite N° 3603
Assainissement énergétique des bâtiments: les mesures déployées sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs? Ivan Godat (VERTE-S)
28. Question écrite N° 3605
Une ordonnance sur la chasse et la protection de la faune sauvage adaptée au changement climatique et à l'expansion d'espèces animales exotiques invasives. Philippe Bassin (VERTE-S)
29. Question écrite N° 3606
Franchir les barrières financières pour un passage sous-voies vital à Glovelier. Géraldine Beuchat (PCSI)
30. Question écrite N° 3608
Est-ce que tirer la prise aux foyers défavorisés est une fin en soi? Patrick Cerf (PS)

Département de l'intérieur

31. Motion N° 1488
Réduire la charge à temps.
François Monin (Le Centre)
32. Question écrite N° 3598
Niveau des fraudes aux assurances sociales dans le Jura. Rémy Meury (CS-POP)
33. Question écrite N° 3600
Augmentation des primes LAMal pour les personnes frontalières: quel impact pour le Canton du Jura?
Lisa Raval (PS)
34. Question écrite N° 3601
Nouvelles dispositions du Code de procédure pénale: y a-t-il le feu au lac? Alain Schweingruber (PLR)

Département des finances

35. Question écrite N° 3592
Pouvoir d'achat lors de retraits des 2^e et 3^e piliers.
Gabriel Voirol (PLR)
36. Question écrite N° 3595
L'Etat jurassien est-il vraiment un employeur attractif? Rémy Meury (CS-POP)
37. Question écrite N° 3604
Gestion des équipes au sein de l'administration cantonale: une priorité? Loïc Dobler (PS)

Delémont, le 26 avril 2024

Au nom du Parlement
La présidente: Pauline Godat
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

Arrêté fixant le tarif-cadre des émoluments pour le contrôle des viandes et le contrôle des animaux avant abattage du 9 avril 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (Loi sur les denrées alimentaires, LDAI)¹⁾, vu les articles 60 et 61 de l'ordonnance fédérale du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV)²⁾, vu l'article 21 de la loi du 26 mars 2014 portant introduction de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LiLDAI)³⁾,

vu l'article 18 de l'ordonnance du 24 avril 2012 portant exécution de législation fédérale sur l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes⁴⁾,

arrête:

Article premier L'Etat perçoit des émoluments pour le contrôle des animaux avant abattage et le contrôle des viandes dans le cadre des dispositions qui suivent.

Art. 2 ¹ Par animal de boucherie, l'émolument de contrôle est fixé comme suit:

- | | |
|--|-------------|
| a) bovin, cheval | 12 francs |
| b) veau âgé de moins de 8 mois | 10 francs |
| c) mouton, chèvre | 8 francs |
| d) porc | 8 francs |
| e) autre bétail de boucherie | 8 francs |
| f) gibier d'élevage, autre gibier | 8 francs |
| g) volaille domestique, lapin domestique | 20 centimes |

² En cas d'abattage le même jour d'un lot comprenant au moins dix animaux de même espèce et provenant de la même exploitation parmi les catégories suivantes, l'émolument de contrôle est fixé comme suit:

- a) agneau d'un poids vif à l'abattage de 20 kg au plus, âgé d'un an au maximum: 2 francs par animal;
b) chevreau d'un poids vif à l'abattage de 12 kg au plus, âgé d'un an au maximum: 2 francs par animal;
c) porcelet d'un poids vif à l'abattage de 20 kg au plus: 3 francs par animal.

³ En sus des émoluments prévus aux alinéas 1 et 2, l'Etat perçoit un émolument de base de 20 francs par visite à l'abattoir et un émolument de base de 30 francs pour le contrôle des animaux avant l'abattage effectué dans l'exploitation de provenance.

⁴ Pour les activités effectuées en dehors des heures de travail (du lundi au vendredi entre 6h00 et 20h00), l'Etat perçoit le double des émoluments prévus aux alinéas 1, 2 et 3.

⁵ Les frais d'examen pour la recherche de trichinelles sont à la charge de l'exploitant et sont facturés en sus des émoluments pour le contrôle des animaux avant abattage et pour le contrôle des viandes.

Art. 3 Pour la surveillance, par les vétérinaires officiels, des animaux mis à mort à la ferme ou au pré pour la production de viande, l'émolument est fixé à 150 francs de l'heure.

Art. 4 L'arrêté du 5 mars 2013 fixant le tarif-cadre des émoluments pour le contrôle des viandes est abrogé.

Art. 5 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2024.

Delémont, le 9 avril 2024

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

- 1) RS 8170
2) RS 817.190
3) RSJU 8170
4) RSJU 817.190
5) RSJU 176.11

République et Canton du Jura

Arrêté fixant les tarifs des honoraires des vétérinaires chargés du contrôle des viandes et du contrôle des animaux avant abattage

Abrogation du 9 avril 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura
arrête:

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Article unique L'arrêté du 5 mars 2013 fixant les tarifs des honoraires des vétérinaires chargés du contrôle des viandes et du contrôle des animaux avant abattage est abrogé avec effet au 1^{er} juin 2024.

Delémont, le 9 avril 2024

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Arrêté
portant approbation des tarifs particuliers
de l'Hôpital du Jura non soumis
aux conventions ordinaires: exercice 2024**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 51 de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers¹⁾,

arrête:

Article premier Les tarifs particuliers du 29 février 2024 de l'Hôpital du Jura non soumis aux conventions ordinaires: exercice 2024, sont approuvés.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mai 2024.

Delémont, le 23 avril 2024

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 810.11

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 246.1

Commune: Basse-Allaine

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fermeture complète de la route due à des travaux**

Tronçon: **Route de Lugnez et Route du Prieuré, Montignez**

Date: **Du 15 mai 2024, à 8 h 00, au 18 mai 2024, à 7 h 00**

Particularités: A court terme les dates peuvent changer à cause des conditions météorologiques

Renseignements: M. Jean-Marie Gurba, chef de région Ajoie (tél. 032 420 60 05)

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier (de la manifestation), affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 11 avril 2024.

Service des infrastructures
Le chef de section: Dominique Brahier.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247.1

Commune: Bonfol

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route

sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fête de Saint-Fromond**

Tronçon: **Centre du village
Rue de la Gare jusqu'à la Rue
de la Vendline (Ferme Terreaux)**

Durée: **Du jeudi 9 mai 2024, à 14 h 00,
au lundi 13 mai 2024, à 11 h 00**

Renseignements: M. Jean-Marie Gurba, chef de secteur (tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 21 mars 2024.

Service des infrastructures
Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service du développement territorial

Mise à l'enquête publique

Commune: Le Bémont,
Les Cufattes 85b, 2360 Le Bémont

Lieu: 2360 Le Bémont

**Procédure d'approbation
d'un projet d'installations électriques**

Pour:

S-2426169.1 / Station transformatrice sur mât HEB
Les Cufattes

- Construction d'une nouvelle station transformatrice sur mât HEB sur la parcelle N° 166
- Démontage de l'actuelle station (S-107028)

Coordonnées: 2568938 / 1234103

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par et au nom de la Société des Forces Electriques de la Goule SA, Route de Tramelan 16, 2610 Saint-Imier.

Le dossier est mis à l'enquête du 2 mai au 3 juin 2024 à l'Administration communale du Bémont ou peut être téléchargé électroniquement:



<https://esti-consultation.ch/pub/3833/e5559743>

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Observation :

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (art. 22a PA), à savoir :

- a) du 7^e jour avant Pâques au 7^e jour après Pâques inclusivement;
- b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;
- c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.

Service du développement territorial

Mise à l'enquête publique

Commune: Mervelier

Lieu: 2827 Mervelier

**Procédure d'approbation
d'un projet d'installations électriques**

Pour:

S-2422039.1 / Station transformatrice Condemènes

- Nouvelle construction sur la parcelle N° 153 en remplacement de la station sur mât HEB du même nom

Coordonnées: 2605045 / 1243324

L-0209598.2 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations
Eglise et Condemènes (Mervelier)

- Prolongement de la liaison pour raccorder la nouvelle station Condemènes

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier est mis à l'enquête du 2 mai au 3 juin 2024 dans la commune de Mervelier ou peut être téléchargé électroniquement:

<https://esti-consultation.ch/pub/3808/2154e8e0>



La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes

visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Observation :

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (art. 22a PA), à savoir :

- a) du 7^e jour avant Pâques au 7^e jour après Pâques inclusivement;
 - b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;
 - c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.
-

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 avril 2024, la :

Révision du plan d'aménagement local comprenant

- Le règlement communal sur les constructions
- Le plan de zone
- Le plan des dangers naturels

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

La Baroche, le 24 avril 2024.

Conseil communal.

Cornol

Assemblée communale ordinaire

jeudi 16 mai 2024, à 20h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023.
2. Voter les dépassements de budget, prendre connaissance et approuver les comptes 2023.
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable sur le site internet www.cornol.ch ou à l'Administration communale. Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal, au plus tard jusqu'à la veille de l'assemblée, ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes de l'exercice 2023 peuvent être consultés au Secrétariat communal ou sur le site internet de la commune www.cornol.ch.

Cornol, le 22 avril 2024.

Conseil communal.

Courgenay

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du 22 avril 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante :

Courgenay, Place des Sports 2

- Pose de 3 signaux OSR 2.50 « Interdit de parquer » .

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Courgenay, le 2 mai 2024.

Conseil communal.

Courroux

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 16 avril 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées :

Rue de Bellevie, carrefour du centre sportif

- Pose d'un signal OSR 2.13 « Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles » Centre sportif → Rue de Bellevie
- Pose d'un signal complémentaire « Riverains autorisés » – Centre sportif → Rue de Bellevie
- Pose des signaux OSR 2.32 « Sens obligatoire à droite » – Centre sportif → Rue de la Croix

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courroux, le 2 mai 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Dépôt public du nouveau règlement de sécurité locale de la Commune mixte de Haute-Sorne

Dans sa séance du 22 avril 2024, le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne a adopté le nouveau règlement de sécurité locale de la Commune mixte de Haute-Sorne.

Ce règlement est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, dès la présente publication, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 23 avril 2024.

Conseil général.

Haute-Sorne

Dépôt public du nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la Commune mixte de Haute-Sorne

Dans sa séance du 22 avril 2024, le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne a adopté le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la Commune mixte de Haute-Sorne.

Ce règlement est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, dès la présente publication, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 23 avril 2024.

Conseil général.

Porrentruy

Séance du Conseil de ville
jeudi 16 mai 2024, à 19h30, à la salle
du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2^e étage)

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de:
 - a) M^{me} Nathalie Crémer Muller, 20.9.1967, ressortissante belge;
 - b) M^{me} Hanna Beraki, 15.7.1997, ressortissante érythréenne;
 - c) M^{me} Marie-José Villarejo, 27.5.1973, ressortissante espagnole;
 - d) M. Houssin Amouri, 22.9.1981, ressortissant français.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Les 267 millions de bénéficiaires des CFF effectués en 2023 ne permettent-ils pas de donner l'heure à Porrentruy ? » (N° 1259) (PS-Les Verts).
7. Traitement du postulat intitulé « Sentiment d'insécurité et déprédations dans notre ville » (N° 1257) (PLR).
8. Traitement de la motion intitulée « Mariage civil: pourquoi un nombre limité de personnes à Porrentruy ? » (N° 1260) (Le Centre).
9. Approbation des modifications du règlement général de police de la commune municipale de Porrentruy.
10. Divers.

Avril 2024.

Au nom du Conseil de ville
 Le président: Sébastien Piquerez.

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire
mercredi 29 mai 2024, à 20h00, dans la salle
de la Cave de Soyhières

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2023.
3. Adapter le règlement concernant le prix du bois.
4. Divers.

Soyhières, le 26 avril 2024.

Administration bourgeoise.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Alle

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 27 mai 2024, à 20h 15, à la Maison paroissiale

Ordre du jour:

1. Ouverture – communications – scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2023 (dépassements de crédits et rapport de l'organe de révision).
4. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: approuver les modifications de la convention de répartition des frais pastoraux.
5. Informations pastorales.
6. Rénovation des façades du bâtiment N° 4: Fr. 60000.– (investissement financé par le compte de réserve).
7. Divers.

Alle, le 23 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cornol

Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 23 mai 2024, à 20h 15, à la Maison de paroisse

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2023.
4. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: approuver les modifications de la convention de répartition des frais pastoraux.
5. Réfection de deux poutres toiture église.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

Cornol, le 29 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtedoux

Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 16 mai 2024, à 20h00, à la Maison Saint-Martin

Ordre du jour:

1. Accueil et nomination d'un scrutateur.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2023.
4. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: approuver les modifications de la convention de répartition des frais pastoraux.
5. Divers.

Courtedoux, le 25 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20CHF francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Mervelier – La Scheulte

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 15 mai 2024, à 20h00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2023.
3. Divers.

Mervelier, le 28 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Montsevelier

Assemblée de la commune ecclésiastique jeudi 23 mai 2024, à 20h15, à la Maison de paroisse

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2023.
3. Assainissement du chauffage de la Maison de paroisse: présentation du projet et acceptation du devis.
4. Présentation du projet pour la pose de panneaux photovoltaïques à la Maison de paroisse et acceptation du crédit.
5. Divers.

Montsevelier, le 27 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saint-Randoald

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 21 mai 2024, à 19h45, à la Maison des Œuvres à Courrendlin

Ordre du jour:

1. Informations pastorales.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Démission d'un vérificateur des comptes.
4. Election d'un vérificateur des comptes.
5. Présentation et approbation des comptes 2023.
6. Temps de parole à l'assemblée.
7. Divers.

Remarques:

- a) Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté sur demande par courriel à secretariat@strandoald.ch.
- b) Les ayants droit qui souhaitent déposer leur candidature en tant que vérificateur des comptes peuvent le faire par écrit à l'attention du Conseil de paroisse, Rue de l'Eglise 3, 2830 Courrendlin, jusqu'au 17 mai 2024, ou oralement lors de l'assemblée du 21 mai 2024.

Courrendlin, le 26 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Sources

Assemblée de la commune ecclésiastique lundi 13 mai 2024, à 20h00, à la salle paroissiale de Fontenais

Ordre du jour:

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2023 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
3. Acceptation des comptes 2023 et ratification des dépassements de budget pour la commune ecclésiastique « Les Sources ».
4. Voter un crédit de CHF 135000.– pour la réfection d'une partie des vitraux de l'église Saints-Pierre-et-Paul, ainsi

que leur châssis métallique, à prélever sur le fonds « Bâtiments paroissiaux »; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.

5. Approbation des modifications de la convention entre les communes ecclésiastiques d'Ajoie-Clos du Doubs concernant la répartition des frais pastoraux de l'Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs.
6. Approbation du projet d'aide humanitaire.
7. Informations:
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - b) de l'Equipe pastorale.
8. Divers.

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais il est à disposition sur le site www.cath-ajoie.ch/PV ou au secrétariat des Sources.

Porrentruy, le 23 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**La Baroche / Charmoille**

Requérant et auteur du projet: Arnaud Feutrier, Route Principale 53C, 2947 Charmoille.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison à faible empreinte carbone avec aménagement d'un couvert vers l'entrée et d'une terrasse couverte; pose de deux cuves enterrées, installation d'un chauffage à bûches, pose d'un chauffe-eau à pompe à chaleur et pose de panneaux solaires en toiture; aménagement d'un nouvel accès en dalles gazon au sud de la parcelle.

Cadastre: Charmoille. Parcelle N° 118, sise à la rue Clos-Dessous, 2947 Charmoille. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 9m77, largeur 7m62, hauteur 6m78, hauteur totale 9m64.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage bois, naturel; toiture: tuiles, rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 5 juin 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 23 avril 2024.

Conseil communal.

Suite à une erreur incombant à l'imprimerie, l'avis ci-dessous, paru dans le Journal officiel N° 14 du 18 avril 2024, est republié avec modification de la signature. Le délai du dépôt public reste inchangé.

Châtillon

Requérants: Adrien et Marine Cortat, Aux Fossés 7, 2852 Courtételle. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et cheminée extérieure. Pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux photovoltaïques en toiture; aménagement d'une place en béton et construction d'un mur de soutènement le long de la limite parcellaire.

Cadastre: Châtillon. Parcelle N° 1095, sise à la rue La Cornand, 2843 Châtillon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article 2.4.1 RCC (aménagements), article 2.5.2 RCC (constructions et topographie), article 2.5.1b RCC (alignements), article 3.4.5 RCC (périmètre PE ainsi qu'au PRE).

Dimensions: Longueur 19m71, largeur 14m23, hauteur 4m10, hauteur totale 6m90.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, blanc cassé; toiture: tuiles Jura couleur rouge naturel; tuiles translucides.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Châtillon, Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 15 avril 2024.

Conseil communal.

Clos du Doubs/Saint-Ursanne

Requérante et auteure du projet: Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne.

Description de l'ouvrage: Pose de deux caissons pour « vidéo mapping » sur le pont et la porte Saint-Jean à Saint-Ursanne + pose de huit lanternes en verre soufflé en ville-ville.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelles N°s 115 et 93, sises à la Route du Moulin des Lavois, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Zone d'utilité publique, UA.

Dimensions caissons en structure métallique: Largeur 0m97, longueur 1m22, hauteur 0m60; support de fixation: longueur 1m20, largeur 0m70; lanternes: diamètre 30 cm, hauteur 50 cm.

Genre de construction: Caissons en structure métallique de couleur beige clair, support de fixation: fer équerre métallique; lanternes en verre soufflé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 juin 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 23 avril 2024.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Erjon Hamzaj, Route de Moutier 93, 2800 Delémont; Sarah Hamzaj, Route de Moutier 93, 2800 Delémont. Auteur du projet: Gaido Architecture Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation de la maison existante comprenant la pose d'une isolation périphérique crépie, assainissement thermique de la toiture, remplacement des fenêtres existantes, diverses démolitions, réaménagements intérieurs, pose de panneaux solaires photovoltaïques, construction d'une piscine extérieure chauffée, pose d'un jacuzzi, construction d'une terrasse, véranda, une annexe et mise en place d'un pare-vue de 1m80 de hauteur sur 3 côtés de la parcelle (nord - ouest - sud); installation de 2 nouvelles pompes à chaleur air/eau posée à l'est du bâtiment (1x villa et 1x piscine).

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1985, sise à la Rue de l'Etang 16, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions annexe: Longueur 5m50, largeur 2m24, hauteur 2m90; véranda: longueur 3m90, largeur 3m50, hauteur 2m40.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique, blanc cassé; toiture: tuiles grises.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 juin 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 29 avril 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Montfaucon

Requérant: MO Immobiliers SA, Au Murat 179, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Rue de l'Hôpital 6, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un garage.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 353, sise à la rue Au Murat 211, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogations requises: Article 86 al. 2 RCC (toiture); article 40 al. 1b RCC (alignement route communale).

Dimensions: Longueur 6m95, largeur 6m30, hauteur 2m94, hauteur totale 2m94.

Genre de construction: Matériaux façades: béton apparent gris; toiture: dalle béton gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juin 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 25 avril 2024.

Conseil communal.

Muriaux

Requérant: Yves Parrat, Muriaux 87, 2338 Muriaux. Auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20a, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation et transformation du bâtiment N° 2 (Hôtel National) pour l'aménagement de 5 appartements; modification et création de plusieurs ouvertures, pose de velux en toiture, aménagement d'un nouveau balcon, remplacement du chauffage à mazout par l'installation d'une pompe à chaleur posée à l'extérieur, installation d'une nouvelle step et pose de panneaux solaires en toiture; aménagement d'un nouvel accès en asphalte ainsi que d'une nouvelle place en asphalte et aménagement de plusieurs places de stationnement.

Cadastre: Muriaux. Parcelle N° 51, sise à la rue Muriaux 2, 2338 Muriaux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dimensions du bâtiment: Existantes; dimensions velux, balcon et ouvertures selon plans déposés.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi teinte blanche; toiture: tuiles en terre cuite, teinte rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 juin 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 25 avril 2024.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérant: JBco SA, Pâquier 16a, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Immo360degrés JL Sàrl, Les Champs devant la Ville 141, 2922 Courchavon.

Description de l'ouvrage: Remplacement de la toiture existante par de la tôle profilée RAL 7016 gris anthracite dans les dimensions existantes et pose de panneaux solaires.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 1118, sise à la Rue du Pâquier, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Inchangées.

Genre de construction: Toiture: tôles profilées RAL 7016 gris anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 juin 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 29 avril 2024.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de l'enseignement met au concours un poste de

Conseiller-ère pédagogique de l'enseignement primaire 1^e-2^e / 3^e-4^e à 40%

Contrat de durée déterminée de deux ans.

Mission: Dans le contexte des activités du Service de l'enseignement et de ses règles de fonctionnement, vous avez la fonction de conseil pédagogique aux enseignant-e-s intervenant au niveau primaire (degrés 1-2^e ou 3-4^e) et de contrôle. Vous êtes appelé-e à conseiller les enseignant-e-s de manière individuelle ou en groupe dans le cadre de visites en classe, d'entretiens ou de sessions de travail. Vous êtes responsable de la promotion de la qualité de l'enseignement en veillant à ce que l'instruction et l'éducation dispensées soient conformes aux dispositions légales et réglementaires. Vous vous impliquez dans les démarches d'innovation en matière de méthodes et de moyens d'enseignement, de formation initiale ou continue du corps enseignant et dans des tâches particulières (gestion et suivi de projets spécifiques notamment) confiées par la responsable du secteur pédagogique.

Profil: Diplôme HEP et master universitaire. Formation en supervision, médiation ou autre, niveau CAS. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Aptitude au travail en équipe, à la conduite d'entretiens et de réunions, ainsi qu'à la résolution de conflits. Maîtrise des outils de remédiation professionnelle tels que la supervision et la réflexion sur les pratiques. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Compétences en gestion de projet. Les formations complémentaires peuvent être acquises en cours d'emploi.

Exigence spécifique: enseigner en parallèle des leçons hebdomadaires d'enseignement au niveau primaire concerné (1^e-2^e ou 3^e-4^e).

Fonction de référence et classe de traitement: Conseiller-ère pédagogique / Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Ségolène Eberlin, Responsable du secteur pédagogique, Service de l'enseignement, téléphone 032 420 54 12.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Conseiller-ère pédagogique ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Afin de renforcer l'équipe en charge du projet du transfert de Moutier dans le canton du Jura le 1^{er} janvier 2026, la Chancellerie d'Etat met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve pour le projet de l'accueil de la ville de Moutier à 60%

Contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2026

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous contribuez au suivi et à la priorisation des projets en lien avec l'accueil de Moutier afin de permettre un transfert de la ville dans les meilleures conditions. En contact étroit avec les autorités politiques, les services de l'administration, les entités paraétatiques et la ville de Moutier, vous participez activement aux différents travaux afin de respecter les enjeux organisationnels, financiers, stratégiques et politiques de ce dossier.

Vous assistez le responsable de l'accueil de Moutier et les différentes équipes de projets en apportant une expertise dans les domaines administratif et organisationnel au sens large.

Profil: Titre HE ou universitaire niveau bachelor dans un domaine lié au poste, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans d'expérience professionnelle. Excellentes capacités rédactionnelles, sens aigu de l'organisation et des priorités, esprit de synthèse, compétences en gestion de projets et capacité à bien communiquer et à travailler en équipe. La maîtrise de l'allemand constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Tanner, responsable de l'accueil de Moutier, téléphone 032 420 72 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve accueil de Moutier ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours un poste de

Sous-officier-ère I de gendarmerie à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon les mandats attribués. Pouvoir remplacer un-e sous-officier-ère II selon son niveau de compétences.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère ainsi que du cours de conduite I (CCI ou s'engage à suivre la formation). Maîtriser l'environnement informatique de la police. Posséder un sens aigu de l'organisation et faire preuve de souplesse dans son organisation. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier-ère I de gendarmerie / Classe 14.

Entrée en fonction: A définir.

Lieu de travail: Ensemble du territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du chef de la Gendarmerie, le major Eric Froidevaux, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 17 mai 2024** et

comporter la mention « Postulation Sous-officier-ère I de gendarmerie ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, le Service des contributions pour la Recette et administration de district des Franches-Montagnes met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 40-50%

Mission: Assurer les encaissements des diverses créances de l'Etat; gérer les procédures contentieuses tels que poursuites, rachats d'actes de défaut de biens; tenir la comptabilité du service et gérer la caisse de la Recette; procéder à tous travaux administratifs liés à l'activité de la Recette (consignations loyers, successions, délivrances d'autorisations liées à la Loi sur les auberges).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Un diplôme en économie d'entreprise (HEG) serait un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans le domaine comptable, idéalement fiscal. Connaissance des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation). Connaissance de la langue allemande souhaitée. Faire preuve d'empathie et avoir de l'entregent. Aptitudes avérées en communication. Capacité à traiter des dossiers d'encaissement difficiles et à résister aux pressions et situations conflictuelles.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Saignelégier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Claude Lapaire, chef de la Recette de district de Saignelégier, tél. 032 420 46 22, ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions, téléphone 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve RDS ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des infrastructures, pour sa Section de l'entretien des routes, met au concours le poste de

Collaborateur-trice technique – magasinier-ère à 80-100%

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous gérez et garantissez l'approvisionnement en matériel, outillage, machines et signalisation des équipes de voiries et en assurez son entretien. Vous réceptionnez les différentes livraisons de fourniture et assurez un stock nécessaire de matériel ainsi que de signalisation fixe et de chantier tout en confectionnant certains panneaux d'information. Vous vous occupez de la gestion de la halle véhicules / machines (stationnement, vérification de l'état général et gestion des réservations). Vous réalisez le contrôle et la maintenance des appareils électriques raccordés par fiches pour les ateliers et les voiries (OIBT).

Vous ferez partie, durant la saison hivernale, du service de permanence (24h/24) pour le dépannage des installations techniques (silos à sel, production de saumure et débouillage).

Profil: CFC de logisticien-ne ou formation et expérience jugées équivalentes. Etre titulaire d'un permis de conduire de minimum catégorie B ainsi que de cariste. Posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de manière autonome, savoir faire face aux changements de planification et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Vous êtes titulaire ou disposé-e à suivre une formation pour l'obtention d'un certificat de maintenance et contrôle des appareils raccordés par fiche (OIBT). Vous maîtrisez les outils informatiques usuels.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice technique / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2024.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Yves Froidevaux, chef des centres d'entretien au téléphone 032 420 60 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 mai 2024** et comporter la mention « Collaborateur technique – Magasinier-ère ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

**CEJEF**CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite de la démission de la titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignante ou d'enseignant de sociologie

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de la sociologie aux élèves de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les élèves à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de l'établissement ou de la division.

Taux d'activité: Env. 20%

Profil: Master dans la branche ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

(début des cours: 19 août 2024)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Route de Moutier 16, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVSSA – Enseignant-e sociologie », **jusqu'au 15 mai 2024.**

www.jura.ch/sfp



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Travailleuse social-e secteur Protection de l'adulte

Taux d'activité: 90%

Mission: Vous exécutez personnellement, avec l'appui du secteur comptable interne, les mesures de protection de l'adulte qui vous sont confiées, principalement des mandats de curatelle. En particulier, vous veillez à garantir les besoins fondamentaux des personnes sous protection, selon les dispositions des décisions de l'APEA. Pour ce faire, vous développez un travail interdisciplinaire en faveur des personnes concernées tout en visant à préserver et développer leur indépendance. Vous coopérez avec l'APEA pour l'exécution des mesures ainsi que dans le cadre de la formation des curateurs privés.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme HES en travail social ou d'une formation jugée équivalente, pour les diplômes étrangers d'une reconnaissance de diplômes SEFRI. Vous disposez d'une expérience professionnelle confirmée, idéalement dans le domaine du travail social

ou apparenté. Votre sens aigu des relations humaines, allié à votre nature affirmée et stable, vous permet d'interagir utilement avec des personnes d'horizons très différents présentant des fragilités souvent importantes. De plus, vous savez faire preuve d'une grande réserve dans le traitement des données personnelles à caractère sensible notamment. Vous vous distinguez par une aptitude marquée à travailler sous tension et à poser des priorités, et contribuez au bon fonctionnement du secteur Protection de l'adulte par votre attitude positive dans un contexte dynamique. Vous maîtrisez les outils administratifs usuels, ne faites l'objet d'aucune poursuite et d'aucune inscription au casier judiciaire, et n'êtes débiteur d'aucun acte de défauts de bien. Vous disposez de votre pleine capacité civile. Une bonne connaissance du système des assurances sociales représente un atout.

Traitement: Assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir

Lieu de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte, au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Travailleur-euse social-e Protection de l'adulte », **jusqu'au vendredi 17 mai 2024.**

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

Commune de Soyhières

Le Conseil communal de Soyhières met au concours le poste d'un ou d'une

Secrétaire communal-e avec taux d'occupation à 60-70%

Vos missions: Assurer la coordination entre le Conseil communal et les différents services de l'administration. Gérer la préparation des séances du Conseil communal, assurer la rédaction des procès-verbaux et des notifications, élaborer la correspondance, contrôler l'application et le suivi des décisions et vérifier la validité juridique des décisions. Assurer les tâches déléguées par le Conseil communal et assister le maire dans certains travaux. Organiser et assurer le bon fonctionnement dans les tâches du secrétariat communal. Instruire les dossiers sur le domaine de l'urbanisme et des permis de construire. Gérer le contrôle des habitants et du registre des étrangers. Exercer le rôle de teneur du registre d'impôt et d'agent communal AVS. Gérer la gestion du temps du personnel communal ainsi que les accès par badges. Suppléer temporairement aux tâches principales du caissier en cas de maladie ou de vacances. Tenir à jour les archives communales et les inventaires.

Votre formation et votre profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre équivalent; excellente maîtrise des applications de productivité Office. La connaissance de l'ERP Urbanus serait un atout. Aisance à rédiger les procès-verbaux et la correspondance avec parfaite maîtrise de la langue française. Des connaissances en allemand constituent un avantage. Avoir le sens de l'organisation et des priorités, être capable de travailler de manière autonome, être proactif-ve et motivé-e. Savoir communiquer, bénéficier d'excellentes qualités relationnelles et avoir de

bonnes capacités d'anticipation, d'écoute et de compréhension. Faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et de discrétion. Flexibilité et polyvalence éventuelles en cas de besoin avec le poste de caissier. Intérêt pour les affaires publiques et les services à la population.

Postulation, entrée en fonction et traitement:

Délai de postulation: 17 mai 2024.

Entrée en fonction: 2 août 2024 ou date à convenir.

Traitement: Selon le statut du personnel communal et du répertoire des fonctions RCJU.

Procédure: Nous vous prions de faire parvenir votre dossier de candidature complet accompagné d'une lettre de motivation sous pli fermé à l'adresse suivante: Conseil communal, Postulation, Route de France 36, 2805 Soyhières.

Pour tout complément d'information, Monsieur Christian Zuber, maire, se tient à votre disposition au téléphone 079 421 69 10 ou par courriel à christian.zuber@soyhieres.ch.

Centre Jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées
FONDATION **péréne**

nous
RECRUTONS

Enseignant-e spécialisé-e
20-27 leçons (70%-100%)

Envie de vivre une riche expérience
en accompagnant et soutenant des
élèves à besoin éducatif particulier ?

► Rejoins nos équipes
perene.ch/emploi

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Association iGovPortal.ch

Service organisateur/Entité organisatrice:

Management Office, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse), à l'attention de l'attention de M. Christian Dolf, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 71 231 10 81. E-mail: ichristian.dolf@csp-ag.ch. URL: www.igovportal.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités
assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Evolutions (version 9.0) de la solution iGovPortal.ch

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics CPV:

72230000 - Services de développement de logiciels personnalisés

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Non applicable

3.2 Adjudicataire

Nom: Artionet Group,
Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse)

Téléphone: +41 32 424 48 00

E-mail: info@artionet.group

Prix (prix total): CHF 505 368.00 sans TVA

Nom: Artionet Group,
Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse)

Téléphone: +41 32 424 48 00

Prix (prix total): CHF 155 200.00 sans TVA

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Adjudication de gré à gré sur la base des articles 17, alinéa 5, de la loi concernant les marchés publics (RSJU 174.1) et 9, alinéa 1, lettres c et g, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (RSJU 174.11).

Indépendamment de la valeur du marché, l'adjudicateur peut adjuger un marché directement, sans lancer d'appel d'offres, si l'une des conditions suivantes est remplie:

- c) un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle, et il n'existe pas de solution de rechange adéquate;
- g) les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon.

En l'espèce, ces conditions sont réalisées. La solution a été entièrement développée et configurée par la société Artionet Sàrl. Dès lors, le présent marché peut être adjugé selon une procédure de gré à gré exceptionnelle conformément à l'article 9, alinéa 1, lettres c et g, OAMP. En outre, l'offre correspond aux exigences techniques et financières du pouvoir adjudicateur.

4. Autres informations

4.2 Date de l'adjudication

Date: 29.2.2024

4.4 Autres indications

Il s'agit d'un montant maximum, adjugé en régie plafonnée. L'adjudicateur se réserve le droit de ne pas réaliser l'intégralité des travaux mentionnés dans l'offre, ainsi que d'adjuger un nouveau marché au même prestataire de gré à gré pour des travaux complémentaires.

4.5 Indication des voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur de-

mande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, doivent être joints au recours. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Gouvernement de la République et Canton du Jura, 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Service organisateur/Entité organisatrice:

Service de l'informatique, à l'attention de Julien Berthold, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone: 032 420 59 00. Fax: 032 420 59 01. E-mail: secr.sdi@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure sélective

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Mise en place d'un système de gestion informatisé des dossiers sociaux

Objet et étendue du marché:

Mise en place d'un système de gestion des dossiers sociaux pour la République et Canton du Jura

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC:

[7] Traitement des données et activités apparentées

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Selon l'appel d'offres

3.2 Adjudicataire

Nom: Infogate AG,

Hagenholzstrasse 81A, 8050 Zürich (Suisse)

Prix (prix total): CHF 1 639 770.70 avec 8,1 % de TVA

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Le marché a été attribué car la société Infogate a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette dernière a été évaluée en fonction de l'ensemble des critères énoncés dans les documents de l'appel d'offres.

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 3.8.2023

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura
Numéro de la publication 1347985

4.2 Date de l'adjudication

Date: 16.4.2024

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 2

4.5 Indication des voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

Divers

JURA  **CH** **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA****CEJEF**
DIVISION COMMERCIALE**ÉCOLE PROFESSIONNELLE
COMMERCIALE**Rue de l'Avenir 33 / Delémont
Tél. 032 420 77 00
secc.epc@jura.chRue Thurmann 12 / Porrentruy
Tél. 032 420 36 70
secc.epc@jura.ch**Vous débutez votre apprentissage
en août 2024
Séances d'inscription pour les
formations suivantes :**

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 8 mai 2024, EPC de Porrentruy,
rue Thurmann 12, Salle T11**

OU

**Mercredi 15 mai 2024, EPC de Delémont,
rue de l'Avenir 33, Auditoire - Bâtiment A**

Pour les 2 dates : 14 h : Commerce et MPEi / 16 h : GCD

Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus ainsi que d'un numéro IBAN et de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.

Au cours de ces séances, des informations vous seront communiquées au sujet de l'ordinateur portable à acquérir pour débiter votre formation.

L'affectation dans les classes et la fixation du lieu des cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle

- voie intégrée : EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans),
 - voie post CFC type économie et type services : EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC),
- s'inscrivent au plus tard jusqu'au 24 mai 2024.**

L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le vendredi 7 juin 2024 à Delémont.

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit e s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 24 mai 2024** en complétant le formulaire sur le site www.epc-jura.ch.